



Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique

Madame Marisol Touraine
Ministre de la Santé

M. Jean-Michel Baylet
Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales

Montreuil, le 11 mars 2016

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

Le contexte actuel est notamment marqué par le projet gouvernemental contre le Code du Travail et par la négociation à venir sur les salaires dans la Fonction publique, avec, au centre, l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Sur ces deux questions, nos organisations sont résolues à donner aux agents de la Fonction publique les moyens de se faire entendre.

La journée d'action du 9 mars a été une étape forte d'affirmation de l'exigence du retrait du projet régressif porté par la ministre du Travail, projet qui constitue une attaque contre l'ensemble du monde du travail. Nous considérons en effet que l'abaissement des garanties collectives dans le secteur privé, outre ses conséquences désastreuses pour les salariés directement impactés, serait un nouvel élément confortant les attaques actuelles contre le Statut de la Fonction publique (cf. le projet de loi « déontologie ») et en justifierait de nouvelles.

Il est donc de l'intérêt premier des salariés relevant du Code du travail et des agents régis par les règles statutaires de la Fonction publique de faire front commun contre cette nouvelle attaque portée par le gouvernement. Avec nos concitoyens qui, chaque jour plus nombreux, se font entendre, nos organisations revendiquent donc le retrait du projet de loi El Khomri et le renforcement du Code du Travail dans son rôle de protection des travailleurs.

Concernant les salaires dans la Fonction publique, alors que le gel de la valeur du point d'indice est engagé depuis 6 ans et que la négociation prévue le 17 mars est le premier véritable rendez-vous depuis 2010, nous constatons que l'hypothèse d'une annonce de la poursuite du gel le 17 mars n'est pas exclue. En tout état de cause, si nous comprenons bien les quelques indiscretions diffusées, la plus « progressiste » des hypothèses pour le gouvernement serait une augmentation très faible de la valeur du point dans des échéances dont rien ne dit de surcroît qu'elles soient rapprochées. De telles hypothèses, malheureusement hautement probables, sont pour la CGT inacceptables et provocatrices alors que, jamais depuis la mise en place du système de rémunération des agents de la Fonction

publique au sortir de la seconde guerre, le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'avait connu de dégradations aussi vertigineuses et catastrophiques.

Cela nous renforce dans notre volonté d'en appeler à la mobilisation des personnels, tant sur la question salariale que sur les enjeux d'emploi et de moyens pour la défense et le développement des missions publiques.

Afin de permettre aux personnels de la Fonction publique de participer aux mobilisations déjà programmées et à celles qui pourraient l'être lors des prochains jours et des prochaines semaines, mobilisations portant en particulier sur l'exigence du retrait du projet El Khomri et sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, nous déposons des préavis de grève de 0 à 24h pour l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique pour les journées suivantes : 17 mars, 18 mars, 19 mars, 20 mars, 21 mars, 22 mars, 23 mars, 24 mars, 25 mars, 26 mars, 27 mars, 28 mars, 29 mars, 30 mars et 31 mars.

Au-delà du 31 mars, en fonction de la nature des réponses gouvernementales, nous pourrions être amenés à déposer de nouveaux préavis.

Nous vous adressons, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

La Secrétaire Générale
de la FD Santé
Mireille STIVALA

Le Secrétaire Général
de la FDSP
Baptiste TALBOT

Le Secrétaire Général
de l'UGFF
Jean-Marc CANON

